

Syndicalisme et corporatisme dans l'Égypte contemporaine, Entre histoire sociale et sociologie politique Trade unionism and corporatism in contemporary Egypt, halfway between social history and political sociology

Elisabeth Longuenesse

▶ **To cite this version:**

Elisabeth Longuenesse. Syndicalisme et corporatisme dans l'Égypte contemporaine, Entre histoire sociale et sociologie politique Trade unionism and corporatism in contemporary Egypt, halfway between social history and political sociology. Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, 2010, 127, pp.259-278. halshs-00542536

HAL Id: halshs-00542536
https://shs.hal.science/halshs-00542536

Submitted on 2 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syndicalisme et corporatisme dans l'Égypte contemporaine,
Entre histoire sociale et sociologie politique

Résumé

L'époque nassérienne voit le développement d'un ensemble d'organisations professionnelles originales, de type corporatiste, encadrant des groupes professionnels définis par une compétence spécialisée et un diplôme de niveau universitaire, mobilisées au service du projet de développement national. Objet d'étude privilégié pour les politistes, ces « syndicats professionnels » sont parfois vus comme de lointains héritiers des corporations ottomanes.
L'objet de cet article est d'interroger quelques interprétations théoriques qui en ont été proposées, fondées sur des modèles à visée universalisante, et de montrer l'intérêt d'une démarche inspirée de la socio-histoire et des travaux de Sewell, attentive à la persistance des idiomes à travers les ruptures de l'histoire.

En 1991, la deuxième édition des Rencontres de science politique franco-égyptienne avait été consacrée à la relation entre spécifique et universel dans les sciences sociales. L'époque était encore marquée par la vogue de la « sociologie arabe » et le raidissement de nombre d'intellectuels arabes face à des discours qui, sous couvert de projet universaliste, leur paraissaient trahir un ethnocentrisme persistant. Hasan Nafaa (1991 : 67-69) rapportait ainsi le sentiment d'étrangeté de l'intellectuel arabe face aux constructions théoriques occidentales. En écho à ses propos, Jean-Claude Vatin relevait « l'insatisfaction à l'égard des concepts » (1991 : 19) ressentie par certains et se demandait si elle n'avait pas à voir avec l'incapacité à intégrer la longue durée.

Le souci de conceptualisation des politologues ne signifie pourtant pas l'absence de toute perspective historique, bien au contraire (Badie, 1992) ; dans le cas de l'Égypte et du monde arabe, ils n'ignorent pas ce que les situations d'aujourd'hui doivent à l'histoire des luttes nationales. Mais si, trop souvent, « l'universalité des concepts ne fait pas disparaître les partis pris » (Vatin 1991 : 376), c'est aussi que le chercheur ne se départit pas sans mal d'une posture comparatiste inconsciente qui le voit se référer implicitement à ce « super systèmes de référence » issu de sa propre société évoqué par Jean Leca (1991 : 41-43) et produire un discours entaché d'« universalisme particulariste » (Hyman 2005 : 193).

Lors du colloque précédemment cité, et dans le volume qui en est issu, la sociologue égyptienne Amani Qandil prenait l'exemple des syndicats professionnels égyptiens, pour critiquer les grilles de lecture de chercheurs occidentaux, trop marquées, selon elle, par la fascination à l'égard de la figure des leaders et par une « approche structurale et fonctionnelle » trop peu attentive à l'économie politique et aux luttes sociales qui traversent tant la société que les groupes professionnels (Qandil 1991) : au souci de théorisation de ses collègues occidentaux, elle oppose une réflexion en phase avec la société, refusant de rester à l'écart des luttes qui la traversent. L'étude des syndicats professionnels égyptiens nous offre en effet une bonne illustration des difficultés à construire une grille de lecture qui permette à la fois de rendre compte d'une réalité échappant aux schémas et aux modèles familiers à la science politique (et plus largement aux sciences sociales, telles qu'elles se sont développées dans le monde dit occidental), et d'être attentifs aux enjeux de société, sans tomber dans les travers d'un relativisme culturaliste ou historicisant stérile, ni ignorer les spécificités du contexte.

L'objet de cet article est donc de réinterroger la conceptualisation du syndicalisme professionnel égyptien par différents courants de la science politique, d'en montrer les apports et les limites, et de réfléchir à l'éclairage qu'apporte à la réflexion du sociologue le recours à l'histoire.

Après avoir rapidement défini les « syndicats professionnels », d'un point du vue strictement empirique et institutionnel, et évoqué quelques problèmes de vocabulaire, nous présenterons et discuterons les principales approches théoriques, mobilisant les concepts de corporatisme, de groupe d'intérêt et de société civile, produites par des chercheurs américains et égyptiens. Prenant ensuite au mot l'hypothèse de la continuité historique qu'ils présenteraient à l'égard des corporations de l'époque ottomane, nous reviendrons sur cette histoire, en nous demandant ce qu'elle peut nous apprendre et les leçons de méthode que l'on peut éventuellement en tirer.

I – Paradigmes, modèles et concepts

Définis chacun par une loi, ce sont une vingtaine de *niqâbât mihaniyya* (*litt*. « syndicats professionnels ») qui, en Égypte, regroupent et encadrent des professions ayant en commun, à quelques variantes près, d'être définies par la détention d'un diplôme de niveau universitaire (Longuenesse 2005, 2007). Ces organisations ont simultanément un objectif de réglementation et de contrôle, une mission de mobilisation au service du développement, une vocation d'entraide et de solidarité, allant jusqu'à la mise en place et à la gestion d'une caisse de retraite. Pour les distinguer des syndicats ouvriers, qualifiés eux aussi de *niqâba*, on choisit souvent, dans les écrits en langue française, de les qualifier d' « ordre ». Plus qu'un ordre, mais pas vraiment un syndicat, au sens usuel du terme dans la France d'aujourd'hui, il s'agit en fait d'organisations originales dont on ne peut comprendre la nature qu'en relation avec la réalité sociale du pays, le projet de développement (ou la représentation de ce projet) porté par les élites dirigeantes, auquel adhère largement la population[1], et la relation entre l'État et la société. L'obligation d'adhésion n'est cependant contraignante que lorsqu'elle est une condition nécessaire et suffisante pour accéder à une activité libérale réglementée (médecins, avocats), ou pour bénéficier des avantages associés à un statut dans l'emploi public (enseignants, ingénieurs, travailleurs sociaux).

La traduction littérale de l'expression arabe *niqâbât mihaniyya*, par « syndicats professionnels » (plutôt que par « ordre », qui évoque trop les professions libérales), vise à restituer cette ambiguïté. Les auteurs de langue anglaise sont d'ailleurs tout aussi embarrassés, qui parlent tantôt de *professional syndicates*, tantôt de *professional associations*, tandis qu'en Égypte, la presse anglophone emploie aussi le terme *union* , habituellement utilisé pour les syndicats ouvriers. Moins anodines qu'il n'y paraît, ces questions de traduction sont révélatrices des modèles que véhicule la langue, et que le chercheur doit tout faire pour neutraliser en explicitant ces sens implicites, en précisant les définitions des termes et des concepts qu'il utilise (Barbier, Letablier 2006).

---

1 Tout tout au moins durant les décennies 1960 et 1970.

Si les premiers syndicats professionnels sont nés à l'époque de la lutte nationale, c'est surtout sous Nasser, puis sous Sadate, qu'ils se sont multipliés et qu'ils ont pris la forme que nous leur connaissons encore aujourd'hui. Des années 1960 aux années 1980 et 1990, leur nombre double et leurs effectifs, toutes professions confondues, sont multipliés par dix ou vingt. En deux ou trois décennies, ils glissent inexorablement du statut d'élite prestigieuse à celui de représentants des classes moyennes en crise, de plus en plus différenciées et hiérarchisées (Longuenesse 2007). Leur rôle social prend une importance de plus en plus grande, au détriment de la mobilisation sociale et politique. La frustration des nouvelles générations face aux espoirs déçus de promotion sociale explique largement l'influence croissante du courant islamique.

Le poids de ces catégories professionnelles modernes et de leurs organisations dans la vie sociale attire tôt l'attention d'historiens, sociologues et politistes, qui voient en elles des « élites modernisatrices ». Dans les années 1950, les travaux portant sur les sociétés du « tiers monde » sont largement dominés par le paradigme de la modernisation (Lerner 1964) – dont le marxisme et les théories du développement représenteront la variante de gauche (Longuenesse, 2007). Or en Égypte, le projet modernisateur remonte à la première moitié du 19e siècle : il est donc difficile d'échapper à un retour sur l'histoire. Le défi pour les sciences sociales est alors celui d'une prise en compte de la longue durée dans l'élaboration des modèles théoriques d'interprétation du changement social, alors que celui-ci est par ailleurs apprécié à travers une grille de lecture fortement influencée par la référence au modèle des société occidentales développées (ou ainsi qualifiées).

1.1. Corporatisme étatique et corporatisme sociétal

Le concept de corporatisme occupe tôt une place centrale dans une réflexion sur les processus de modernisation inspirée du fonctionnalisme. Il restera longtemps au cœur de la plupart des analyses consacrées aux régimes autoritaires, au-delà du cas égyptien, quelles que soient par ailleurs la diversité des interprétations qu'en font les auteurs. Eric Gobe s'inscrit dans cette lignée, lorsque, à l'occasion d'un fort utile

article de synthèse, il affirme « privilégier le rapport des organisations professionnelles au pouvoir politique », en laissant « de côté la question des mécanismes au fondement de la construction des identités professionnelles » (Gobe, 2006 : 171). Comme Bianchi (1989), même s'il est loin des présupposés modernisateurs de ses prédécesseurs, le corporatisme lui offre une porte d'entrée pour la compréhension de ce qu'il qualifie d' « autoritarisme populiste ».

Quelques historiens et politologues anglo-saxons se sont intéressés aux syndicats professionnels égyptiens dès les années 1970[2]. Donald Reid[3] passe en revue l'histoire de cinq professions clé (droit, médecine, journalisme, génie, enseignement), dont il suit le développement des années 1920 à 1960. Il conclut que, malgré certains atouts (l'existence d'institutions de formation de bon niveau, de publications dignes de ce nom et de véritables organisations professionnelles), « l'intense politisation des syndicats est souvent un obstacle à l'avancée des questions purement professionnelles » et que ceux-ci ont échoué à fournir l' « élite dirigeante » du développement économique et social dont le pays avait tant besoin. Un peu plus tard, Robert Springborg considèrera les syndicats professionnels dans une perspective différente, comme lieu d'observation du « développement politique », comme « baromètre du changement à l'intérieur de l'élite » (Reid, 1974).

Clement H. Moore, qui se réfère comme Reid au modèle fonctionnaliste dominant dans la sociologie des professions américaine, s'inscrit plus explicitement encore que celui-ci dans la lignée des analyses sur la « nouvelle classe moyenne » en vogue dans les années 1960 et 1970, laquelle serait définie par ses compétences techniques, sa conscience historique et sa capacité à jouer un rôle dirigeant dans le processus de modernisation. Critique des théories de la modernisation qui, selon lui, font l'impasse sur le caractère autoritaire du régime nassérien, il souligne l'échec de

---

2 Voir en particulier Reid 1974 ; Moore 1974, 1980 ; Springborg 1978; Bianchi 1989. Mustafa K. Al-Sayyid inaugure ensuite une série de travaux égyptiens, qui seront évoqués plus loin.

3 En s'inspirant de la tradition fonctionnaliste, Reid propose quatre indices faciles à mesurer dans le contexte de l'Égypte, à l'aune desquels il estime le degré de professionalisation de cinq professions: 1. Une formation de niveau universitaire, 2. L'existence d'une revue professionnelle spécialisée, 3. Des effectifs significatifs, 4. La création d'une organisation professionnelle (*art. cité*)

ces organisations professionnelles – et particulièrement celle des ingénieurs – à réaliser une telle ambition modernisatrice. C'est que, loin du modèle libéral, ici, les syndicats professionnels se transforment en outil de contrôle du pouvoir nassérien. Mesurant l'adéquation de la réalité professionnelle des ingénieurs à ce qu'il appelle le "modèle fonctionnaliste" (caractérisé par le niveau de compétence, l'adhésion à un système de valeur, etc), il suggère que tout se passe comme si Nasser avait été jusqu'au bout des implications pratiques du modèle corporatiste de Durkheim.

On aurait ainsi implicitement, chez Moore, deux expressions opposées de la théorie fonctionnaliste, l'une, autoritaire, qui trouverait sa source chez Durkheim, l'autre, ouverte, qui serait celle de la sociologie fonctionnaliste héritière de Parsons et correspondrait au modèle libéral de la société américaine. Dubar et Tripier rappellent en effet que « les théories fonctionnalistes, si elles partagent le même point de vue (celui de la reproduction de l'ordre social) ne développent pas les mêmes concepts selon qu'elles s'appliquent à des sociétés structurées en corps, comme en France, ou des sociétés à dominante libérale, comme aux États-Unis. Durkheim ne dit pas la même chose que Parsons » (Dubar & Tripier 1998 : 16).

Le paradigme fonctionnaliste continue à être au centre de nombreux travaux de politologues anglo-saxons (ou d'inspiration anglo-saxonne) dans les années 1980, qui font du corporatisme le concept clef pour caractériser le fonctionnement des systèmes politiques dans le monde arabe, dont l'Égypte aurait représenté le modèle le plus achevé. Nazih Ayubi (1999) en propose une définition large qui renvoie à l'existence de communautés intermédiaires s'interposant entre les individus et l'État et traversant les appartenances de classe. Ces « communautés » sont selon lui de deux sortes : soit « naturelles », quand elles sont tribales, ethniques ou même religieuses, soit « sociétales », fondées sur le travail ou l'activité économique ou professionnelle. Au modèle de Schmitter (1974), qui distingue deux types de corporatisme, l'un « étatique », caractéristique des régimes autoritaires des pays en développement, l'autre « sociétal », caractéristique des pays capitalistes développés, il propose d'en ajouter un troisième (parfois envisagé comme une variante du second), le corporatisme communautaire. Mais l'intérêt de son propos réside surtout dans sa mise en évidence du lien entre le corporatisme et les formes « transitoires »

d'articulation des modes de production, ainsi que dans sa critique de l'approche de Schmitter, trop « étatiste » à son goût. Mais cela ne l'empêche pas alors même qu'il part de l'économie, de privilégier lui aussi l'approche en terme d'emprise de l'État, lorsqu'il analyse la formule corporatiste des régimes populistes d'un certain nombre de pays arabes.

Robert Bianchi, enfin, à la fin des années 1980, prend ses distances à l'égard du discours modernisateur et développementaliste et interroge, en tant que telle, l'instrumentalisation de ces organisations par le pouvoir politique, et non à l'aune du succès ou de l'échec du projet censé la légitimer. Il continue toutefois à centrer son analyse sur les rapports entre les organisations syndicales et le pouvoir d'État, plus qu'entre celles-ci et la société. Comme Reid et Moore, mais à la différence de Springborg, il fait largement l'impasse sur les contradictions internes à ces organisations. Comme ce dernier en revanche, ce n'est pas à la profession en tant que telle qu'il s'intéresse, mais au système politique. Il part d'une interrogation sur la validité des paradigmes mis en œuvre à partir du modèle latino-américain dans l'analyse du « développement dépendant », que certains auteurs ont défini comme un « syndrome périphérique » dans lequel *développement dépendant /autoritarisme /corporatisme* seraient liés. Le corporatisme est considéré comme un instrument du contrôle social, les organisations syndicales deviennent des outils d'encadrement de la société, et il montre le caractère contradictoire du phénomène corporatiste en Égypte, à la fois instrument de contrôle et lieu de cristallisation d'une opposition.

Mais si l'on s'intéresse aux groupes eux-mêmes, à leur histoire, aux tensions qui les traversent, on peut encore étudier le « phénomène corporatiste » en tant que système, du point de vue des stratégies d'acteurs, ou encore des représentations qu'il véhicule. Le « corporatisme » est alors vu comme participant « d'un processus général de production des représentations sociales dans le monde du travail et dans la société en général » (Segrestin 1985). Sans sous-estimer le rôle de l'État, une telle approche réintroduit les dynamiques sociales propres aux groupes considérés en intégrant les luttes qui les traversent, les formes de solidarités, les systèmes de valeurs : elle me semble particulièrement intéressante dans le cas égyptien, et impose une prise en compte de l'histoire qui ne soit pas que formelle.

1.2. Groupes d'intérêt et renaissance de la société civile

Plus récemment, d'autres chercheurs, partant d'une même préoccupation de caractérisation du rôle de ces organisations dans les processus politiques et de leur relation à l'État, les ont analysées à partir du paradigme de la société civile. Amani al-Qandil voit dans quelques travaux égyptiens des années 1980 un renouvellement important par rapport aux problématiques privilégiées par les auteurs occidentaux. Grâce à une diversification de leurs approches et de leurs sources, ceux-ci seraient en mesure de mieux rendre compte des luttes, des alliances, des changements, en mettant au cœur de leur réflexion la question de la relation entre la société civile et l'État (Qandil 1991 : 94). La question posée n'est plus celle des mécanismes d'incorporation par l'État mais, symétriquement, celle de l'autonomie des organisations professionnelles et de leur contribution à la (re)naissance d'une société civile et à un possible mouvement de démocratisation.

Mustafa Kamel al-Sayyid (1983) avait été le premier à introduire le concept de « groupe d'intérêt » (*jamâ'ât masâlih*) pour analyser et mesurer les modes d'expression autonome de la société face à l'État. Amani al-Qandîl le mobilise à son tour, sans se limiter aux syndicats professionnels : des enseignants aux hommes d'affaires, elle insiste sur la nécessité d'un élargissement du champ d'investigation (Qandil 1994, 1996).

La réflexion sur les conditions de l'émergence d'une société civile et sur les organisations susceptibles d'être classées sous cette rubrique est caractéristique des années 1990. On peut y voir un écho de l'hypothèse d'Ayubi (1999 : 193) selon laquelle l'affaiblissement de l'État (et du corporatisme d'État) déboucherait sur un corporatisme sociétal. Le glissement du concept de corporatisme à celui de groupe d'intérêt n'en apparaît pas moins significatif d'un changement de paradigme. La question posée est celle de la possibilité d'une expression autonome de représentants de groupes s'efforçant de mobiliser les outils à leur disposition pour optimiser leur accès à des ressources valorisées (Offerlé 1998). On peut probablement voir dans cette démarche d'un côté une certaine confusion entre discours normatif du projet de libéralisation politique et discours analytique de l'observateur, de l'autre, un retour

du paradigme libéral du marché, où se négocient les intérêts et l'accès aux ressources, même si les luttes et enjeux internes à ces organisations et les stratégies individuelles de pouvoir sont souvent oubliées au profit d'une représentation privilégiant une représentativité postulée.

A. Zghal et A. Ouederni (1997) ont mis en lumière les circonstances de cette « circulation du concept de société civile dans le monde arabe », concomitante de sa réémergence dans différents espaces socio-politiques, mais particulièrement en Europe de l'est. Ils l'associent au « mouvement de globalisation post-industrielle et post-moderne », mais doutent qu'elle en intègre le contenu individualiste et libéral, car mobilisée avant tout dans le sens d'une opposition structurelle État-société civile. Ils en voient pour preuve les tentatives de confondre les formes d'associations traditionnelles évoquées par l'adjectif *ahlî* et les formes proprement modernes que recouvriraient le terme *madanî*, seule traduction correcte, selon eux, pour qualifier la société « civile ». Si les ressources de l'arabe permettent en effet d'introduire une différence conceptuelle riche d'implications théoriques, il reste néanmoins à interroger ce que deviennent ces formes identifiées comme « traditionnelles » dans des sociétés rien moins que figées, qui ont connu des bouleversements de grande ampleur, transformant profondément les relations de l'individu au groupe. Mais à l'inverse, les formes « modernes » d'association peuvent se référer à des exemples fort anciens de regroupements caractéristiques des sociétés urbaines des siècles précédents : c'est particulièrement vrai dans les pays issus de l'empire ottoman. Cela ne devrait-il pas nous inciter à aller chercher dans le passé des clés de lecture qui permettraient de nuancer le propos, et de rendre compte de la manière dont un concept prend corps dans des sociétés historiques différentes ?

Finalement, de la question de la *modernisation*, au centre des travaux des années 1970, à celle de la *démocratisation*, posée dans les années 1990, c'est toujours le rapport au pouvoir politique et à l'État et le rôle des élites qui sont privilégiés, tandis que sont négligés les mécanismes au fondement de la construction des identités socioprofessionnelles, la place et le rôle des groupes ainsi définis dans la société, de leur projet, mais aussi les différenciations internes, les stratégies, et les représentations qui les accompagnent.

Mais peut-on précisément comprendre les sociétés d'aujourd'hui sans interroger leurs transformations sur la longue durée, « sans tenir compte de ce que Jacques Berque nomme justement les "intérieurs" ou de ce que d'autres nomment loyautés primordiales, sillages historiques, points nodaux » (Vatin 1991 : 18) ?

II – Héritages : survivances et idiomes

Lecteurs des travaux de Gabriel Baer, Reid comme Bianchi s'interrogent sur une possible continuité entre les formes « corporatistes » traditionnelles et les syndicats professionnels dans l'Égypte moderne.

Pour Donald Reid, il ne fait guère de doute que le modèle corporatif traditionnel a influencé les nouvelles organisations professionnelles. Il souligne le rôle de lien entre les autorités et les membres joué par les corporations et suggère que « les nouvelles associations professionnelles se sont efforcées de remplir le vide laissé par le déclin des corporations ». Ayant à leur disposition deux modèles, celui des anciennes corporations ottomanes, et celui des associations professionnelles et sociétés savantes occidentales, les *professionals* égyptiens se seraient inspirés des secondes pour « établir les réglementations et l'organisation formelle » de leurs associations, mais leur fonctionnement informel aurait « incontestablement un parfum traditionnel » : ainsi de la tension continuelle entre la conception du syndicat comme instrument de la profession ou comme outil de contrôle par l'État qui, selon Reid, reproduit un schème de l'époque ottomane. Il voit en outre dans l'utilisation du terme *naqîb* un indice de cette inspiration (Reid : 37). Robert Bianchi nuance le propos en suggérant que si l'on ne peut parler de continuité, au sens où les seconds seraient nés de l'évolution des premières, il y a néanmoins « des connections et des similarités évidentes entre les deux ». D'un côté, il voit dans la fragmentation du mouvement syndical un legs des corporations, de l'autre, il suggère que les corporations ont transmis « un héritage plus subtil, mais aussi plus durable », sous la forme d' « un prototype des syndicats corporatistes modernes, que les gouvernements autoritaires utiliseront pour contenir les ambitions politiques des classes moyennes, tout en leur accordant une reconnaissance professionnelle » (Bianchi : 60-62). Encore faudrait-il interroger les mécanismes d'une telle continuité, alors que le contexte a connu tant

de transformations. N'y a-t-il pas en effet un risque d'essentialisation à s'arrêter aux similarités apparentes sans interroger les dynamiques du changement ? A moins de formaliser plus avant l'idée de « modèles » qui permettraient de différencier des trajectoires historiques, d'éclairer les formes d'accès différentes à la modernité.

C'est ce que suggèrent Dubar et Tripier (1998) lorsqu'ils proposent l'hypothèse d'un enracinement dans l'histoire de modèles professionnels, fondés sur des systèmes de croyances et de représentations, ayant évolué en lien avec les formes d'organisation sociale et les relations entre l'État, la société et les individus. Ils dégagent ainsi trois modèles, traités comme des idéaltypes : un modèle de « profession corps », appuyé sur la doctrine catholique de l'Eglise Corps du Christ, un modèle de « profession confrérie », de type collégial, enraciné dans la Réforme protestante, plus individualiste et égalitariste, et un modèle libéral de marché, issu du second, mais qui, au contraire des précédents, tend à délégitimer toute forme de coalition (ils parlent alors de « profession illégitime »). Mutatis mutandis, et si l'on accepte leur hypothèse, on peut se demander si les sociétés issues du monde ottoman ne témoignent pas à leur tour de continuités permettant de parler d'un modèle professionnel ottoman, caractérisé par des représentations du travail et de la société affectant l'organisation des métiers et des professions. Dans leur discussion de la persistance du modèle corporatiste en France, Dubar et Tripier se réfèrent en outre aux travaux de Sewell, qui montre la persistance de l'idiome corporatiste à travers et malgré les changements profonds que connaissent la société et le monde du travail tout au long du 19e siècle.

Modèle, représentations, idiome, ce sont trois hypothèses, qui accordent à l'histoire une place et un poids différents. Les lignes qui suivent vont tenter de les explorer un peu plus systématiquement.

2.1. Un modèle corporatif ottoman ?

L'organisation des métiers dans le monde ottoman est parfois rapprochée un peu hâtivement du système corporatif des sociétés européennes d'ancien régime. Leur histoire est en fait assez différente. D'un côté, si des formes de communautés de métier ont bien existé dès l'époque médiévale dans les villes musulmanes du Moyen-

Orient, elles étaient placées sous la tutelle d'un représentant de l'État, le *muhtasib*, sorte de contrôleur des marchés, en charge du contrôle des prix et de l'ordre urbain : selon Claude Cahen (1977), ce mode de réglementation des métiers, plus proche des « collèges » du Bas-Empire romain[4], ne permet cependant pas de parler de corporations. Il n'y a d'ailleurs pas de mot arabe équivalent. Mais Sewell nous rappelle qu'en France, l'usage de ce terme est lui-même récent, et que son adoption pour désigner l'organisation des métiers dans l'ancien régime, emprunté à l'anglais, apparaît au 18e siècle et ne devient courant qu'au moment de la Révolution. En arabe, selon les lieux et les époques, plusieurs mots sont en usage. *Ta'ifa*, le plus récent, est proche de « communauté ». Une communauté de métier est dirigée par un *shaykh*, souvent confirmé (parfois nommé) par l'administration. Elle a un rôle économique et para administratif : elle réglemente les relations avec les clients, collabore à la fixation des prix, lève les taxes et représente les artisans auprès des autorités, participe à la gestion et à la vie urbaine (distribution de l'eau, nettoyage, organisation des festivités) (Raymond 1970 ; Cahen & Taeschner 1965 :19). On semble cependant assez loin de la conception médiévale européenne très fermée de la « jurande » comme « corps et communauté » (Sewell 1983).

L'interprétation de l'histoire des corporations ottomanes est loin de faire l'unanimité chez les historiens. Pour Baer, à travers la multiplicité de leurs fonctions, économique, fiscale, administrative, sociale, elles répondaient au besoin de contrôle de l'État. Bernard Lewis, au contraire, à la suite de Massignon, y voyait l'expression d'une sorte de « société civile » médiévale face au « despote oriental » en lien avec les mouvements mystiques soufis. Pascale Ghazaleh (1995, 1999) reproche au second d'avoir une vision figée d'une société musulmane qui n'aurait pas changé au long des siècles, et au premier d'avoir un point de vue trop « stato-centré » et de surestimer la capacité de l'État à tout contrôler. L'étude de documents inédits livrés par les tribunaux ottomans lui permet d'affirmer que les corporations jouissaient d'une réelle autonomie jusqu'au 19e siècle et que la politique de réforme fiscale et de centralisation de Muhammad Ali en a profondément transformé le fonctionnement.

4 « Organismes professionnels à caractère intensément étatiques » (Cahen, 1977 : 309).

Ni la thèse du contrôle étatique ni celle de l'autonomie ne peuvent suffire, nous dit-elle, à expliquer la structure et le rôle des corporations. Certes, le *shaykh* se comporte comme un intermédiaire entre la corporation qu'il préside et le gouvernement, mais reconnaître que celle-ci participe aux affaires de l'État ne revient pas à dire qu'elle est contrôlée. En tout état de cause, les membres élisent leur *shaykh*, et peuvent facilement le démettre si son comportement ne leur plaît pas. La relation à l'État est variable selon l'activité concernée : il intervient plus souvent dans les affaires des corporations dont il dépend pour certains produits ou services. Le monde des corporations n'est pas homogène, il est traversé de conflits ; certaines, en Égypte, sont étroitement liées à des corps de janissaires, qui s'adonnent à des activités artisanales ou commerciales : notons que cette « collusion entre militaires et corporations » est un trait qui distingue nettement la situation de l'Egypte ottomane[5], de celle de l'Europe d'ancien régime. Mais le plus important reste, sans doute, la mutation profonde que P. Ghazaleh met en lumière au 19e siècle, lorsqu'elle souligne que les réformes ont produit une situation où les corporations sont devenues un outil pour le contrôle économique du pouvoir et la mise en œuvre de sa politique fiscale. L'abolition de l'*iltizam* (affermage de l'impôt) et l'imposition de monopoles d'État sur certaines productions sont au cœur de la politique de centralisation. Cette évolution se poursuivra à l'époque coloniale, sous l'occupation britannique, qui voit le *shaykh* désormais nommé et démis par le ministre de l'intérieur. En tout état de cause, et sans tomber dans le piège d'un comparatisme normatif, on peut penser qu'il y aurait là encore une différence significative avec l'histoire française, sinon européenne : c'est que l'histoire n'est pas linéaire, que les processus de modernisation empruntent des chemins propres dans chaque pays et que les conditions et les modalités de basculement, de transformation des relations entre l'État et les métiers, de l'organisation du travail, ne peuvent être similaires d'un contexte historique à un autre.

---

5 Cette position des Janissaires est marginalisée par la réorganisation de l'armée sous Muhammad Ali, puis disparaît avec leur élimination en 1826 dans l'empire ottoman, ouvrant la voie à une intervention accrue de l'Etat (Chalcraft, 2005 : 31).

De cet héritage ottoman, un autre trait original peut être évoqué : l'homologie de leur structure et de leur organisation avec celle des quartiers. A. Raymond souligne l'importance de l'inscription géographique des métiers, au point que dans certains cas le *shaykh* d'une corporation de métier peut aussi être *shaykh* du quartier où celle-ci se trouve (Raymond 1995). La polysémie du terme *tâ'ifa* qui désigne toute forme de communauté, qu'elle soit de métier, de quartier, d'origine, signale peut-être une forme de structuration corporatiste fonctionnelle spécifique à la société ottomane, appuyée sur cette centralité de la société urbaine. Rappelons qu'aux deux formes de corporatismes étatique et sociétal, N. Ayubi en ajoute un troisième, le corporatisme communautaire, qui fait écho à ce trait de la société ottomane, même s'il l'applique plutôt à une période de transition vers la modernité, pour des groupements fondés sur l'appartenance tribale ou confessionnelle (Ayubi 1999 : 192). Aujourd'hui, le mot *tâ'ifa* a perdu tout lien avec les organisations de métiers, professionnelles ou syndicales, et en Égypte, il semble largement tombé en désuétude. La traduction arabe du mot « corporatisme », variable selon les lieux et les auteurs[6], pose d'ailleurs un problème délicat et plaide dans le sens d'un oubli des formes anciennes d'organisation sociale et professionnelle.

De la même façon que dans la France du 19e siècle étudiée par Sewell, la persistance d'un idiome issu du monde des anciens métiers ne doit pas masquer les profonds changements de sens, tandis que certains usages cèdent la place et que des termes, certes anciens, mais jusqu'alors peu usités, deviennent communs : ainsi de la résurgence de *naqîb* et *niqâba*, ou plus curieusement encore peut-être, de *mihna*. Dans des situations nouvelles, si les mots durent plus longtemps que les choses, c'est en changeant de sens : on doit alors se demander jusqu'à quel point ils continuent à véhiculer des représentations anciennes.

2.2. Fin des corporations et résurgence d'une rhétorique islamique du travail

6 Mustafa K. al-Sayyid le traduit par *idmâjiyya*, ce qui fait référence à l'idée d'"*incorporation*" que l'on trouve chez Moore ou Bianchi. Un politologue libanais, Joseph Bahout, propose de son côté "*fi'awiyya*", qui serait plus proche de la connotation française du mot *corporatisme* (Correspondances avec l'auteur).

Le déclin des corporations n'est pas linéaire et divers facteurs y contribuent. A partir de 1811, les manufactures mises en place par Muhammad Ali recrutent des ouvriers, en utilisant les services de certains chefs de corporations (Ghazaleh 2005). Les nouveaux mots – *fu'la*, *sanâyi'iyya* - signalent ces nouveaux statuts. Le monopole corporatif est officiellement aboli en 1854. L'afflux de populations rurales échappant au cadre des corporations, la prise en charge par l'État d'activités et de services auparavant assurés par ces dernières, les changements des habitudes de consommation, marginalisent les anciennes formes d'organisation du travail. Dans un premier temps, le développement de certains nouveaux services s'appuie sur les corporations. Certains *shaykh-s* de métiers se transforment en prestataires de services et fournisseurs de main d'œuvre pour l'État ou même en entrepreneurs privés. C'est particulièrement le cas des corporations du bâtiment : « L'État, encore dans sa phase de construction, ne pouvait agir sur la société civile qu'en utilisant les institutions qui la structurent ; (…) il ne pouvait remodeler le marché de la construction qu'en s'appuyant sur les corporations. Par là, il contribuait à leur maintien. Mais dans le même temps, en alourdissant son ingérence, il les dépossédait d'un nombre croissant de leurs fonctions et donc, à terme, les condamnait à disparaître » (Alleaume 1985). D'un côté, de nouveaux métiers naissent hors du système corporatiste, de l'autre, on voit encore apparaître de nouvelles corporations jusqu'à la fin du siècle : Baer cite celles des domestiques ou des guides des Pyramides (Baer 1964 : 135-136).

Si l'instrumentalisation des corporations par l'État, pour la mise en œuvre de sa nouvelle politique fiscale, avait contribué à leur maintien tout en les transformant, la disparition de leur rôle fiscal sous l'occupation anglaise signe leur fin proche. La réorganisation et l'efficacité croissante de l'administration leur portent le coup fatal : « Le nombre de fonctionnaires s'accrut et l'État fut en mesure de faire fonctionner une administration susceptible de gouverner la population sans qu'il faille désormais faire appel à l'intermédiaire que représentaient les corporations et leurs cheikhs. Progressivement, leurs fonctions administratives, fiscales et économiques se réduisirent… » (Raymond 1996).

A la fin du 19e siècle, en Égypte comme dans le reste de l'empire ottoman, un prolétariat de type moderne fait son apparition dans les ports, les chemins de fer, les

mines, composé pour une part de travailleurs étrangers, grecs ou italiens, qui seront à l'origine des premiers mouvements de protestation ouvrière (Couland 1978 ; Ghuzali 1991 ; Beinin Lockman 1987). L'apparition de nouvelles solidarités, de nouveaux modes de lutte et d'organisation informelle, débouche enfin sur les premières organisations syndicales tandis que le souci des nouvelles élites nationalistes de s'appuyer sur le peuple les voit se tourner vers le monde ouvrier. Le développement des écoles industrielles fournira aussi des élites ouvrières que l'on retrouvera dans les syndicats (Chalcraft 2005).

Les premières organisations syndicales modernes, attestées en 1908, se qualifient plutôt de *jam'iyya* (association). Couland note que le mot *niqâba*, (ré)apparu au début du 20e siècle en Égypte, désigne des coopératives agraires ou d'artisans. Dans l'empire ottoman, une loi promulguée en 1912 prévoit la création d'associations ouvrières corporatives regroupant ouvriers et patrons qui prennent en arabe le nom de *niqâbat al-asnâf* (Couland 1995 : 25-26).

Dès les années 1920, le syndicalisme ouvrier égyptien est le lieu d'une vive compétition entre courants politiques pour le contrôler. Deux courants idéologico-politiques émergent de cette compétition : l'un, d'inspiration communiste, conçoit les luttes ouvrières comme des luttes de classe, fondées sur l'irréductibilité des intérêts des patrons et des ouvriers, l'autre, d'inspiration nationaliste et/ou religieuse et culturelle, considére l'entreprise comme un cadre de l'oppression coloniale, et cherche à mobiliser l'ensemble des travailleurs et du peuple égyptien contre les capitalistes étrangers. En 1928, Hasan al-Banna fonde l'Association des Frères Musulmans. Influente dans la petite bourgeoisie urbaine éduquée, elle s'intéresse aussi très tôt au monde ouvrier. La conception des Frères Musulmans est proche de celle des milieux nationalistes : ils ont en commun une vision fonctionnelle de la société, refusant l'idée d'une opposition entre classes sociales ayant des intérêts contradictoires, et considèrent le mouvement syndical comme partie prenante du mouvement nationaliste. A Mahalla-l-Kubra, dans le delta, où les entreprises sont la propriété d'Egyptiens, le niveau des luttes reste faible jusqu'en 1947, à la différence de Shubra, au Caire, où les entreprises, bien que de taille moyenne, appartiennent à des Levantins ou des Européens. Le syndicat y est dirigé par la minorité éduquée.

Souvent issus d'écoles techniques, ses dirigeants sont confrontés à la discrimination entre Égyptiens et étrangers pour les postes qualifiés et de contremaîtres. Leur conception est celle d'une société composée de groupes interdépendants, de relations entre catégories sociales fondées sur le principe d'entraide sociale. Cette vision d'un ordre social et économique juste fondé sur la fraternité islamique et la responsabilité sociale mutuelle correspond à une définition traditionnelle et populaire largement répandue, bien que floue, de la justice sociale (Beinin 1988).

Quelques décennies plus tard, c'est la même vision que formalise Gamâl al-Banna, fondateur d'une Fédération islamique mondiale du travail assez largement fictive (Bannâ, 1981). Il rappelle que les corporations de métiers (*asnâf* ou *tawâ'if hirafiyya*) jouaient un rôle important dans la société musulmane et que l'État islamique les reconnaissait et s'appuyait sur elles[7]. A côté de la défense des intérêts de leurs membres, ces organisations, affirme-t-il, avaient le souci de leur lien avec la société et de la qualité du travail. Il veut donc réhabiliter le syndicalisme en le référant aux valeurs anciennes, selon lui authentiquement musulmanes, de solidarité, de travail, de justice, de coopération et d'honnêteté. Pour le « syndicalisme islamique » qu'il prône, le travail est une « mission » (*risâla*), sociale et morale, et fonde des relations, des droits et des devoirs ; cette représentation s'oppose à celle du travail considéré uniquement comme activité méritant rémunération, et défend la valeur du travail bien fait, comme activité enrichissant l'esprit et la personnalité, et en même temps glorification de Dieu. Une telle conception suppose ainsi un terrain d'entente entre ouvriers et patrons musulmans, au delà de tout esprit d'hostilité. Mais la référence aux organisations de métiers d'autrefois est largement rhétorique et la défense du travail et des travailleurs se réfère à un monde industriel rien moins que traditionnel.

S'il est difficile de mesurer la prégnance de ce type de représentation dans le monde syndical, il faut sans doute d'autant moins la minimiser qu'elle est

---

7 Introduction à la 3e ed., s.d. Jeune frère de Hasan al-Banna, Gamal al-Banna dit n'avoir jamais fait partie des Frères Musulmans. On notera qu'il utilise fréquemment le terme *mihna*, soit comme équivalent de *hirfa*, soit dans un sens plus proche du sens moderne de l'anglais « *profession* », inconnu au 19e siècle (Longuenesse 2005).

aujourd'hui probablement renforcée par la montée de la référence à l'islam dans l'espace public et dans tous les secteurs de la vie sociale et peut-être sous-jacente, bien que de façon paradoxale, à la conception du syndicalisme que véhiculent les syndicats dits professionnels.

2.3. De la "naissance du fonctionnaire" à la montée des professions diplômées

Parallèlement à la naissance des manufactures et à la transformation du monde des métiers au 19e siècle, la naissance de la fonction publique et d'une nouvelle forme de service de l'État est l'autre grande mutation dont les conséquences sur les représentations du travail auront des effets à long terme.

G. Alleaume a montré comment Muhammad Ali, dès la première moitié du 19e siècle, avait jeté les bases d'une fonction publique, « dont les agents (étaient) recrutés en fonction de compétences spécifiques (ingénieurs ou médecins, rédacteurs ou traducteurs), acquises dans des institutions de formation créées à cet effet, organisés dans des corps régis par des réglementations propres » (Alleaume 1998). En 1854, le statut de ces agents de l'État se précise, avec un système de pension et de protection sociale. Sous Ismail, les filières se diversifient, s'ouvrent aux chrétiens. Les carrières de la fonction publique sont progressivement intégrées aux stratégies professionnelles et sociales des élites traditionnelles. Jusqu'au moment où la domination étrangère, venant bloquer ces possibilités d'ascension, provoque une réaction de défense, qui devient en même temps protestation nationaliste. Les fonctionnaires apparaissent comme les symboles les plus parfaits du mépris dans lequel le colonisateur tient les élites indigènes.

Il est remarquable que les premières associations professionnelles naissent dans le contexte de la lutte pour défendre les droits des Égyptiens face aux privilèges accordés aux praticiens ou aux experts étrangers. La plus ancienne est l'Ordre des avocats, créé en 1912, suite à la mise en place d'un système judiciaire national : ceux-ci se mobilisent contre la présence des avocats étrangers dans les juridictions mixtes ou étrangères (Botiveau 1993). Dans le cas des médecins, la concurrence avec les praticiens étrangers est encore plus vive. L'Association médicale égyptienne, créée en 1920, est l'ancêtre du syndicat créé en 1940 (Chiffoleau 1997). Les ingénieurs

diplômés de l'école polytechnique font une première tentative au début des années 1920, qui se solde par un échec : ils seront supplantés par la création d'une « société », regroupant, sans exigence de diplôme, un petit groupe d'ingénieurs proches de la monarchie et des Anglais (Moore 1980 ; Alleaume 1990). Les enseignants, dont le nombre croît très vite après la création de *Dâr al-'Ulûm*, en 1872 et avec la multiplication des écoles modernes, souffrent du décalage entre la représentation qu'ils ont de leur mission et la réalité de leur condition sociale et de leur vécu : diplômés d'écoles modernes, chargés de diffuser l'instruction dans des milieux qu'ils considèrent comme arriérés, ils sont mal payés et peu considérés. D'où une frustration qui explique que l'on voit apparaître très tôt diverses formes de mobilisations. La première association, regroupant des diplômés d'école normale, est attestée dès 1891. En 1920 est créé le premier syndicat proprement dit, qui rassemble les diplômés de *Dâr al-'Ulûm*. Tout au long des années 1920 et 1930, ils luttent pour la revalorisation de leur statut et de leurs salaires. La diversité des situations et des statuts selon le type d'école dans lequel ils enseignent explique qu'ils soient divisés entre un grand nombre d'associations et de syndicats (prenant souvent la forme d'associations de diplômés) (Abu al-As'ad 1994, 1993).

Les années 1940 verront ensuite la création d'associations de diplômés de niveaux et de qualifications diverses. Le fait d'être passé par une école moderne, même professionnelle, dans une population à 80% analphabète et rurale, permet encore de se revendiquer comme appartenant à l'élite moderne de la société. Pour autant, les employés de l'État sont loin d'être des privilégiés. Nombre d'entre eux sont payés à la journée, le niveau de recrutement est très bas et ils se plaignent de la grande diversité des statuts ('Uthmân 1998 : 17). La revalorisation des statuts et des salaires est au cœur des revendications des associations de diplômés. Le cas des diplômés des écoles techniques, hésitant entre une expression revendicative solidaire des ouvriers (dans les chemins de fer) ou des autres diplômés (conditions de recrutement dans la fonction publique) est très révélateur de la prédominance des logiques catégorielles et du fossé qui sépare diplômés et non diplômés (Longuenesse, 2003).

La double émergence complémentaire d'une administration d'État et d'une fonction publique d'une part, d'un système d'enseignement séculier de l'autre, fonde dès la fin du 19e siècle un nouveau clivage dans la société. Entre les savoirs pratiques des artisans et les cultures savantes des clercs traditionnels liés aux institutions religieuses, s'insère désormais un nouveau type de savoirs, modernes et séculiers, transmis principalement dans les écoles d'État[8]. Des techniques industrielles au droit, en passant par la médecine et le génie, ces savoirs sont divers, mais ils ont en commun la référence à la construction d'une société moderne et un nouveau rapport au monde. La détention d'un diplôme est source d'un prestige associé au service de l'État : on peut en voir un indice dans l'évolution du sens du mot *mihna* (Longuenesse 2005).

Dans un sens ancien, *mihna* renvoyait à l'idée de service, parfois avec une connotation de mépris. Le mot sera à l'époque moderne utilisé dans un sens assez large, à peu près équivalent au français « métier » (ou « profession » des documents d'identité), ou à l'anglais "*craft*" ou "*trade*", correspondant à la « catégorie professionnelle » du français, ou à l'anglais "*occupation*", utilisés par les statisticiens. Il devient alors parfois synonyme de *hirfa*, terme classiquement utilisé pour les métiers du souk (les organisations de métiers sont désignées par l'expression *asnaf al-hiraf*, ou *tawa'if al-hiraf*). Si, cependant, cet usage moderne du terme *mihna* date du 19e siècle, le rappel du premier sens de « service » évoque le service de l'Etat et la « naissance du fonctionnaire » à l'époque où la mise en place d'une administration publique moderne s'accompagne de la création d'écoles pour fournir les cadres de cette administration.

La critique virulente des syndicats professionnels (*niqâbât mihaniyya*) que développe Gamâl al-Banna au début des années 1990, du point de vue des valeurs de l'islam, est alors doublement révélatrice : des valeurs qu'il défend et du malentendu entre sa position et celle des directions des syndicats professionnels, qui elles aussi se réfèrent à l'islam (Bannâ 1993).

---

8 Mais aussi dans un certain nombre d'écoles privées civiles, souvent communautaires ou étrangères (Abécassis, 1995)

Il pose d'emblée la question de l'identité des *mihaniyyîn*, et relève que plus que par leur qualification, c'est par leur diplôme qu'ils se définissent, participant ainsi d'une dévalorisation du travail manuel qu'il dénonce, et dont il rend le régime nassérien responsable. Cependant, la préoccupation centrale de son ouvrage est la dégradation de la pratique et des valeurs professionnelles, causée selon lui par trois facteurs : le climat général dans lequel baigne la société égyptienne, de frustration, de corruption, d'opportunisme ; la faiblesse des salaires ; la baisse du niveau de formation. L'islam doit permettre d'y remédier et de retrouver le niveau de conscience professionnelle qui fait la force de l'occident, par la promotion d'une conception islamique du travail, comme valeur en soi, rapprochant de Dieu, en même temps qu'indissociable de la science. Valorisation du travail, au sens d'effort, mais aussi de la science, ce discours n'est guère traditionnel, ni spécifiquement musulman, malgré les références de l'auteur ; il est en tout cas clairement anti corporatiste, au sens où il se veut universel. Explicitement hostile à ce qu'il considère comme une posture élitiste de la part des responsables des syndicats professionnels, son plaidoyer pour la science reste cependant dans la ligne d'une certaine idée du progrès, qui est précisément au fondement de la dynamique de distinction des détenteurs des savoirs modernes que sont les « professionnels » diplômés.

Conclusion

L'objectif de cet article, plus que de proposer une nouvelle interprétation de l'évolution des métiers, du travail et des organisations professionnelles en Égypte, du dernier siècle de l'empire ottoman à la seconde moitié du 20e siècle, était de remettre en chantier le concept de corporatisme, en revisitant quelques travaux de science politique consacrés au syndicalisme professionnel égyptien, et en prenant au sérieux l'hypothèse mille fois évoquées, mais jamais sérieusement explorée, de l'héritage ottoman. Il s'agissait aussi d'interroger la pertinence d'une approche des professions organisées en termes de modèles historiques, qui permettraient de construire des idéaltypes.

De cette tentative exploratoire, il ressort que les éléments de continuité ne peuvent masquer les transformations très profondes qu'ont connues le monde du

travail, y compris qualifié, et celui des professions intellectuelles. Parler d'héritage ottoman, ou de modèle ottoman, risque de minimiser les bouversements qu'ont entraînés non seulement l'introduction du capitalisme et l'occupation coloniale, mais plus encore peut-être, la mise en œuvre à marche forcée, à partir des années 1950, d'un projet modenisateur empruntant largement à un modèle industriel d'origine européenne, mâtiné de socialisme étatique. Pourtant, il est clair qu'à l'inverse, on ne peut faire l'impasse sur la question de l'histoire. La persistance des mots, mais aussi l'analogie apparente de certains fonctionnements, et particulièrement du poids de l'Etat, d'un siècle à l'autre, impose ce détour.

En fin de compte, plus qu'un modèle, il nous semble intéressant de chercher dans le passé un éclairage sur les cheminements par lesquels, à travers les bouleversements de l'histoire, évoluent les représentations, les comportements, les systèmes de valeurs. Dans cette recherche, l'usage des mots, l' « idiome du travail », offrent des indices remarquables, à condition de savoir y repérer les changements de sens derrière la persistance des formes. Mais le travail de décryptage des discours et des représentations exige encore une enquête approfondie, ici à peine esquissée.

La compréhension des dynamiques sociales devrait ainsi s'appuyer sur un éclairage multiple entre pratiques, représentations et enjeux politiques. A condition de renoncer à toute référence à un « super système de référence », la réconciliation entre approche universaliste et prise en compte des spécificités passe sans doute par cette attention à l'histoire.

Bibliographie

ABECASSIS Frédéric, 1995, « École étrangère, école "intercommunautaire", enjeux de formation d'une élite nationale », in Alain ROUSSILLON (éd.), *Entre réforme sociale et mouvement national, identité et modernisation en Égypte (1882-1962)*, Le Caire, CEDEJ, p. 215-234.

ABU-L-AS'AD Muhammad, 1994, « Les enseignants égyptiens : un siècle de syndicalisme », *Égypte Monde Arabe*, n° 18-19, p. 39-53.

ABU-L-AS'AD Muhammad, 1993, *Tatawwur niqâbat al-mu'allimîn al-misriyîn* (Le développement du syndicat des enseignants égyptiens), Le Caire, al-Hay'a al-misriyya li-l-kitâb.

ALLEAUME Ghislaine, 1985, « Politiques urbaines et contrôle de l'entreprise : une loi inédite de 'Ali Mubârak sur les corporations du bâtiment », *Annales Islamologiques*, tome XXI, p. 147-188.

ALLEAUME Ghislaine, 1988, « La naissance du fonctionnaire », *Peuples Méditerranéens*, *Égypte, Recompositions*, n°41-42, 1987-88, p. 67-86.

ALLEAUME Ghislaine, 1990, « Les ingénieurs en Égypte au 19e siècle, 1820-1920 », in Elisabeth LONGUENESSE (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates*, Lyon, MOM, p. 65-80.

AYUBI Nazih, 1999, *Overstating the Arab State, Politics and society in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 514 p.

BADIE Bertrand, 1992, « Analyse comparative et sociologie historique », in *Revue internationale des sciences sociales* 133, p. 363-372.

BAER Gabriel, 1964, *Egyptian Guilds in Modern Times*, Jerusalem, Israel Oriental Society, 192 p.

BANNA (al-) Gamâl, [s.d.] [1981], *Al-Islâm wa-l-Haraka al-Niqâbiyya* (L'islam et le mouvement syndical), Le Caire, Dâr al-Fikr al-Islâmî, 160 p.

BANNA (al-) Gamâl, 1993, *Al-Niqâbât al-Mihaniyya fî Ma'rakat al-Baqâ'* (Les syndicats professionnels, dans la lutte pour l'existence), Le Caire, Dâr al-Fikr al-Islâmî, 183 p.

BARBIER Jean-Claude & LETABLIER Marie-Thérèse, 2006, *Politiques sociales/Social policies, Enjeux méthodologiques et théoriques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 295 p.

BEININ Joel, 1988, "Islam, marxism and the Chubra al-Kheima Textile Workers", in Edmund BURKE III & Ira M. LAPIDUS, *Islam, Politics & Social Movements*, Londres, I.B. Taurus & Co Ltd, p. 207-227.

BEININ Joel, LOCKMAN Zachary, 1987, *Workers on the Nile*, Princeton University Press, 488 p.

BIANCHI Robert, 1989, *Unruly corporatism, Egyptian associational life in the 20th century*, New York, Oxford, OUP, 267 p.

BOTIVEAU Bernard, 1993, *Loi islamique et droit dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 379 p.

CAHEN Claude, 1977, « Y a-t-il eu des corporations professionnelles dans le monde musulman ? » in *Les peuples musulmans dans l'histoire médiévale*, Damas, IFD, p. 207-321.

CAHEN Claude, TAESCHNER F., 1971 [1965], « Futuwwa », *Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd., vol. 2, p. 19.

CHALCRAFT John T., 2005, *The striking cabbies of Cairo and other stories, Crafts and guilds in Egypt*, New York, SUNY Press, 285 p.

CHIFFOLEAU Sylvia, 1997, *Médecines et médecins en Égypte, Construction d'une identité professionnelle et projet médical,* Paris/Lyon, L'Harmattan/MOM, .

COULAND Jacques, 1978, « Regards sur l'histoire syndicale et ouvrière égyptienne », in *Mouvement ouvrier, communisme et nationalisme dans le monde arabe*, Paris, Les Editions ouvrières, p. 173-201.

COULAND Jacques, 1995, « Niqâba », *Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd. vol 8, p. 25-26.

DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 256 p.

GHAZALEH Pascale, 1995, "The Guilds: between tradition and modernity", in Nelly HANNA, *The State and its Servant*, Le Caire, AUC Press, p. 60-75.

GHAZALEH Pascale, 1999, *Masters of the Trade : Crafts and craftspeople in Cairo, 1750-1850*. AUC Press, *Cairo Papers in Social Science*, vol. 22, n. 3, 150 p.

GHAZALEH Pascale, 2005, « Commis, artisans, ouvriers, Les métamorphoses du salariat dans l'Égypte du 19e siècle », in *REMMM*, n° 105-106 : 47-67.

GHUZALI (al-) A.M. al-Jubayli, 1991, *75 ans d'histoire du mouvement syndical égyptien*, Le Caire, Dar al-Arabiy.

GOBE Eric, 2006, « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », in Elizabeth PICARD (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 171-192.

GOLDBERG Ellis, 1989, "Muslim Union Politics in Egypt: two cases", in Edmund BURKE III & Ira M. LAPIDUS, *Islam, Politics & Social Movements*, Londres, I.B. Taurus & Co Ltd, p. 228-243.

HYMAN Richard, 2006, "Words and things. The problem of particularistic universalism", in Jean-Claude BARBIER & Marie-Thérèse LETABLIER (dir.), *Politiques sociales/Social policies*, *Enjeux méthodologiques et théoriques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang, p. 191-209.

LECA Jean, 1991, « La méthode comparative appliquée au monde arabe », in *Études politiques du monde arabe*, *Dossiers du CEDEJ*. Le Caire, CEDEJ, p. 41-43.

LERNER Daniel, 1964, *The Passing of Traditional Society* , New-York, London, The Free Press/Collier-Macmillan Ld, 466 p.

LONGUENESSE Elisabeth, 1996, « Islam et syndicalisme : Remarques sur les travaux de Gamâl al-Bannâ », Colloque international *L'Islam, Théorie et Pratique*, Le Caire, CNRSC, 11-13 mai 1996.

LONGUENESSE Elisabeth. 2003. « Diplômes industriels et service de l'État, Égypte, Les fantassins de la modernisation », in *REMMM*, n° 101-102, p. 175-197.

LONGUENESSE Elisabeth, 2005, « *Mihna* ou profession. D'une question de vocabulaire à une question de sociologie », in *Mots,* n° 79, p. 119-130.

LONGUENESSE Elisabeth, 2007, *Professions et sociétés au Proche-Orient*, Rennes, PUR, 254 p.

MOORE Clement Henry, 1974, « Les syndicats professionnels dans l'Égypte contemporaine : l'encadrement de la nouvelle classe moyenne », *Maghreb-Machrek*, n° 64, p. 24-34.

MOORE Clement Henry, 1980, *Images of Development, Egyptian Engineers in Search of Industry,* Cambridge, Massachusetts and London, England, The MIT Press, 250 p.

NAFAA Hasan, 1991, « La spécificité de la culture arabo-musulmane », in *Études politiques du monde arabe*, *Dossiers du CEDEJ*, p. 67-69.

SPRINGBORG Robert, 1978, « Professional Syndicates in Egyptian Politics, 1952-1970 », *IJMES*, IX/3, p. 275-295.

OFFERLE Michel, 1998, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien (2e éd.), 155 p.

QANDIL Amani, 1991, « Étude des groupes d'intérêts en Égypte : Aspect international et aspect particulier », in *Études politiques du monde arabe*, *Dossiers du CEDEJ*, p. 85-98.

QANDIL Amani, 1994, *Al-Mujtama' al-Madanî fî al-'Alam al-'Arabiy, Dirâsat al-Jam'iyyât al-Ahliyya al-Arabiyya* (La société civile dans le monde arabe, Etude des associations arabes), Le Caire, CIVICUS.

QANDIL Amani, 1996, *Al-Dawr al-Siyâsî li-jamâ'ât al-masâlih fî Misr : Dirâsat Hâlat Niqâbat al-Atibbâ', 1984-1995* (Le rôle politique des groupes d'intérêt en Égypte : le cas du syndicat des médecins, 1984-1995), Le Caire, Centre d'Études Stratégiques, 92 p.

RAYMOND André, 1970, « Sinf », *Encyclopédie de l'Islam*, 2e éd., vol. 7.

RAYMOND André, 1976, « Les transformations des corporations de métier au Caire du XVIIIe au XIXe siècle », in Hervé BLEUCHOT (dir.), *Les institutions traditionnelles dans le monde arabe*, Paris/Aix, Karthala/IREMAM, p. 29-40.

RAYMOND André, 1995, « The role of the communities (*tawa'if*) in the administration of Cairo in the Ottoman period », in Nelly HANNA (ed.), *The state and its servant*. Le Caire, AUC Press, p. 32-44.

REID Donald, 1974, "The Rise of Professions and Professional Organization in Modern Egypt", *Comparative Studies in History and Society*, XVI/1, p. 24-57.

SAYYID (Al-), Mustafa Kamel, 1983, *Al-mujtama' wa-l-siyâsa fî Misr, Dawr Jamâ'ât al-masâlih fî-l-nizâm al-siyâsî al-misrî (1952-1981)* (Société et politique en Égypte, Le rôle des groupes d'intérêts dans le système politique égyptien, 1952-1981*),* Le Caire, Dar al-Mustaqbal al-Arabî, 177 p.

SAYYID (Al-), Mustafa Kamel, 1993, "A civil society in Egypt ?", in *Middle East Journal*, vol. 42, p. 228-242.

SCHMITTER Philip, 1974, "Still the century of coporatism", in *Review of politics*, 36, p. 85-131.

SEGRESTIN Denis, 1985, *Le phénomène corporatiste, Essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*, Paris, Fayard, 283 p.

SEWELL William S., 1983 [1980], *Gens de métier et révolutions, Le langage du travail de l'Ancien régime à 1848*, Paris Aubier (traduit de l'anglais), 423 p.

'UTHMAN Taha Sa'd, 1998, *Al-Idrabât fî Misr zamân al-arba'înât* (Les grèves en Égypte dans les années 40), Le Caire, al-Arabî, 169 p.

VATIN Jean-Claude, 1991, « Les exigences contraires : politique manifeste et politique construit », « Vers un néocomparatisme », in *Études politiques du monde arabe*, Dossiers du CEDEJ, p. 11-25 et 375-403.

ZGHAL Abdelkader, OUERDENI Muhammad, 1997, « Les enjeux politiques et épistémologiques de la réactivation et de la circulation trans-sociétale et transculturelle du concept de société civile », in *Questions from Arab Societies*, ISA Regional Conference, Hammamet,
(http://www.ocf.berkeley.edu/~intlsa/en/meetings/reports/arabworld.html).